Liminaire Chargés Édition Numérique

Communiqué • 13 juin 2024

Aujourd'hui, **FO France.tv** salue l'ouverture de la négociation sur les chargés d'édition numérique.

Pour notre organisation syndicale, celle-ci s'inscrit dans une dynamique qui nous mobilise à plusieurs titres.

D'abord, même si, il y a de nombreux points à négocier et à faire évoluer, la base de travail qui nous est soumise montre que les personnels directement concernés ont été écoutés.

C'est un préalable à toute bonne négociation. Cela n'est pas toujours le cas. Aujourd'hui nous pouvons le noter.

Ensuite, cette négociation va dans le sens de la dynamique que **FO** recherche car elle viendra, si elle aboutit, enrichir la création de contenu de notre entreprise.

Un média qui ne crée pas de contenu est un média appelé à mourir.

Avec des chargés d'édition numérique en mesure d'exercer pleinement leur métier, de façon reconnue et valorisée par l'entreprise, d'étoffer la palette de leurs compétences, c'est la création de contenu que nous allons servir, et renforcer l'exercice de nos missions de service public de l'audiovisuel.

Enfin et c'est à nos yeux tout aussi important que la défense des intérêts de l'entreprise, cette négociation devrait venir consolider les acquis des salariés.

Rémunération et condition de travail sont aux salariés, ce que la création de contenu et à l'entreprise, des nécessités vitales.

En n'omettant pas dans cette négociation le volet social, du positionnement de grille, à la palette des compétences jusqu'aux conditions d'accès et d'évolution après ce métier de chargé d'édition numérique, cela redonne des perspectives de carrière et d'évolution aux salariés.

Un sens à l'exercice de leur métier. C'est une évolution notable de la politique sociale de France Télévisions qui depuis plus de neuf ans maintenant avait eu tendance à laisser ces enjeux de côté